



CHRS EMERGENCE(S)

Rapport d'activité

2021



SOMMAIRE

1. LE CHRS EMERGENCE(S)

L'équipe

Les dispositifs d'accompagnement

L'Accompagnement Hors les Murs (A.H.M)

Les missions des mesures CHRS et AHM

Les modes d'intervention

Les partenaires

Les valeurs du CHRS

2. LE FONCTIONNEMENT DU CHRS

L'orientation d'une personne au sein des dispositifs

La procédure des logements au sein du CHRS

La procédure d'accueil d'une personne accompagnée au sein du CHRS

Les modalités de l'accompagnement

3. LES SORTIES DU CHRS

Les sorties positives

Les sorties négatives

4. LE CHRS EN CHIFFRES

5. L'ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS EN CHIFFRES

6. FAITS MARQUANTS SUR L'ANNEE 2021

7. QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2022

1. LE CHRS EMERGENCE(S)

Le CHRS Émergence(s) a été créé en mars 2016. Il est destiné aux personnes en grande difficulté sociale nécessitant un accompagnement global pour leur permettre d'accéder au logement et de retrouver leur autonomie. Il s'inscrit dans un service public de l'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal-logées. Il vise à garantir à toutes les personnes concernées des prestations adaptées à leurs besoins pour leur permettre d'accéder dans le meilleur délai à un logement de droit commun.

• L'équipe

Les travailleurs sociaux

Linda ABDAOUI (Éducatrice Spécialisée)

Virginie BLONDET (Conseillère en Économie Sociale et Familiale)

Anne-Sophie CUVELIER (Conseillère en Économie Sociale et Familiale), remplacée en septembre 2021 par Elisa BEKMEZIAN (Éducatrice Spécialisée)

L'encadrement

Frédérique VICTOR (Chef de Service)

Raphaël BRAHIMI (Directeur du Pôle Actions Sociales Valence Drôme Nord)

La maintenance

David DOMINGUES

Les bureaux du service sont situés sur deux sites géographiques :

- VALENCE : 26 rue la Pérouse au 2^{ème} étage du bâtiment
- ST VALLIER : 4 rue Marcel Paul à St Vallier.

• Les dispositifs d'accompagnement

Le CHRS

Le parc locatif est constitué de onze appartements meublés en diffus.

L'accueil est de 23 places réparties sur le secteur de Valence et de la Drôme des Collines

- 5 logements sur le secteur de Valence
- 2 logements sur le secteur de Tain l'Hermitage
- 4 logements à Saint Vallier

Ce dispositif s'adresse aux personnes dépourvues de logement qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion. Nous considérons que l'accès à un logement, même temporaire, est envisageable grâce à un accompagnement social hebdomadaire suffisamment étayé. L'objectif étant de soutenir les personnes pour solutionner les freins à l'accès au logement autonome à venir, tout en bénéficiant d'une mise à l'abri dans un appartement.

Dans ce cadre, il est proposé aux personnes un accompagnement global, grâce à la prise en compte leurs besoins. La durée de la prise en charge est de 6 mois, renouvelable une à deux fois selon les situations, et une participation financière est demandée.

• L'Accompagnement Hors les Murs (A.H.M)

Le CHRS Emergence(s) a également la possibilité, depuis l'année 2017, d'accompagner des personnes dans le cadre du dispositif « Hors Les Murs ». Cet accompagnement global hebdomadaire est destiné aux personnes dépourvues de logement ou en difficultés de maintien dans leur logement.

Ces mesures s'inscrivent dans la dynamique du « logement d'abord » afin de favoriser l'accès à un logement en direct. Ainsi, il permet de favoriser l'accès aux droits des personnes et de stabiliser leur situation administrative et budgétaire en amont d'un accès au logement.

• Les missions des mesures CHRS et AHM

- Veiller à l'accès aux droits,
- Permettre l'accès à un logement adapté à la situation de la personne,
- Aider à la mobilité et aux actes de la vie quotidienne,
- Favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes,
- Organiser et proposer des activités pour prendre du plaisir, créer du lien et travailler la relation à l'autre,
- Socialiser ou sociabiliser les personnes,
- Soutenir l'ensemble des démarches nécessaires à l'évolution de la situation de la personne,
- Etre avec et faire avec les personnes selon leurs besoins,
- Orienter vers les partenaires spécialisés selon les besoins,
- Faciliter l'accès aux soins.

• Les modes d'intervention

Nous intervenons à la fois en entretien au bureau et à la fois en visite à domicile des bénéficiaires.

Dans le cadre de l'accueil en CHRS nous alternons tous les 15 jours ces deux modes d'intervention.

• Les partenaires

L'accompagnement social global proposé aux personnes accueillies s'adapte au plus près des besoins de chacun afin de favoriser le recouvrement de l'autonomie. Pour se faire, nous travaillons souvent en étroite collaboration et orientons les personnes vers divers partenaires.

LOGEMENT : SIAO, DDETS, DAF, SDH, ADLS, SOLIHA, Habitat et Humanisme, Habitat Dauphinois, VRH, bailleurs privés.

RESSOURCES/BUDGET : CAF, MSA, POLE EMPLOI, CPAM, CMS, Mission Locales, CCAS, Association PARI.

ASSOCIATIONS TUTELAIRES : UDAF, ATMP, PARI.

SANTE : USAA, SSR, CPAM, ANPAA, TEMPO, Centre Hospitalier de Valence, Médecins, Médiatrice Santé de la Ville de Valence, Centre de Santé Jeune et Point Relais Oxygène, CMP.

ENFANCE/FAMILLE : CIDFF, PMI, ECOLES, MPT, Crèches, Maison des Enfants, ASE, association plurielle, la sauvegarde, sage-femme.

INSERTION PROFESSIONNELLE : Pôle emploi, la Mission Locale Structures d'insertion par l'activité économique (AIRE, Régie de quartier, Restos du cœur, Valence services, Arche Agglo...), agences intérimaires.

JURIDIQUE et JUDICIAIRE : CIDFF, Remaid, Avocats, Bureau d'Aide Juridictionnelle, SPIP, Centre Pénitentiaire.

ASSOCIATIONS CARITATIVES : Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du cœur, le RESE, Emmaüs.

Depuis cette année, des réunions INTERSERVICES sont organisées tous les deux mois.



Zoom sur un partenariat

En mai 2021, Mr L est orienté par le SIAO vers notre service dans le cadre d'une mesure d'AHM.

Mr L est incarcéré au centre pénitentiaire de Valence à ce moment-là et sa sortie est prévue pour septembre 2021.

En lien avec le SIAO, il a été décidé de commencer la mesure AHM sur le temps restant de détention. Ainsi, lors d'une permanence au centre pénitentiaire du SIAO, la mise en lien de notre service a pu être réalisée. Cette première rencontre a permis la présentation de la mesure AHM et une meilleure compréhension des besoins de Mr L. Ce dernier a rapidement fait part de son adhésion pour un accompagnement à la recherche de logement autonome. Afin d'anticiper les différentes démarches, plusieurs rencontres ont pu être réalisées au sein du centre pénitentiaire. Mr était très inquiet d'être sans solution de logement à sa levée d'écrou et le fait de rencontrer notre service a largement permis d'apaiser ses angoisses. Dès sa sortie, l'accès au logement autonome a pu se mettre en place.

Dans cette situation, l'étroite collaboration avec le SIAO, avec le centre pénitentiaire et le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation mandaté pour une mesure en milieu ouvert a permis à Mr L une réelle projection d'insertion à l'issue de son incarcération. Les services de l'accueil de jour de l'Entraide et le CHRS Olivier. Ces instances permettent d'échanger sur les situations communes. Les liens entre les professionnels lors de temps informels et ces réunions ont pour but de faire circuler des informations et de partager les regards sur les prises en charge respectives dans l'intérêt du parcours des personnes.

• Les valeurs du CHRS

Les valeurs de l'établissement constituent le socle fondamental afin d'être cohérent dans les pratiques professionnelles. Elles se déclinent au quotidien dans les prestations délivrées aux personnes accompagnées et dans les mises en relation avec les partenaires et les acteurs de l'établissement. Ces valeurs lient chaque professionnel intervenant au sein du CHRS. Ainsi, nous avançons ensemble vers un même objectif : permettre aux personnes accompagnées d'être acteur de sa vie et de ses propres projets.

- La bienveillance

C'est la disposition d'esprit inclinant à la considération et à l'indulgence envers autrui. Nous menons nos interventions avec empathie, car nous pensons qu'il est important de veiller au bien-être de la personne accompagnée. Pour cela, nous pratiquons l'écoute active, ce qui permet de prendre en considération la personne dans sa globalité et ainsi favoriser l'émergence de ses compétences. C'est dans ce sens que nous valorisons régulièrement les personnes accompagnées afin qu'elles prennent conscience de leurs potentiels et ainsi favoriser leur estime d'elle-même.

- Le respect

C'est le sentiment qui porte à accorder à quelqu'un de la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît. Le respect est la base de notre accompagnement permettant l'instauration d'une relation de confiance. Ainsi, la personne est incitée à s'engager dans l'accompagnement de manière constructive. Les personnes se sentent accueillies sans jugement de valeur dans un cadre sécurisant induisant un climat favorable.

- L'authenticité

C'est une vertu par laquelle un individu exprime avec sincérité et engagement ce qu'il est profondément. Au sein du CHRS Emergence(s), l'authenticité dans la relation avec les personnes accueillies est primordiale. Nous attachons une importance particulière à l'engagement mutuel comme un support dans la relation de confiance. Cette authenticité nous amène à être consciencieux et à veiller à intervenir de manière équitable. Nous essayons autant que possible d'être disponibles pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.

- La convivialité

Dans le cadre des actions tant individuelles que collectives, nous veillons autant que possible à amener un contexte convivial. Nous la mettons en œuvre consciemment et consciencieusement. Il est important pour nous de favoriser une bonne ambiance et un état d'esprit propice au bien-être, cela contribuant de fait à ce que les personnes se sentent libres d'être elles-mêmes. Cela apporte un peu de légèreté dans leur réalité qui n'est pas toujours facile. La bonne humeur peut être « moteur » et peut favoriser le dynamisme de chacun.

2. LE FONCTIONNEMENT DU CHRS

• L'orientation d'une personne au sein des dispositifs

C'est le Service d'Intégration d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O) Drôme-Ardèche qui gère l'orientation de toutes les demandes des personnes sans domicile ou en difficultés à se maintenir dans leur logement. Ce service départemental permet de centraliser et d'orienter toutes les demandes.

Le déroulement d'une orientation

- ⇒ Demande faite par un travailleur social (CMS, Entraide, services sociaux divers...)
- ⇒ Réception par le SIAO (étude des demandes par le service insertion)
- ⇒ Passage en commission
- ⇒ Orientation vers les différents dispositifs existants (CHRS, AHM, AVDL, etc...)
- ⇒ Liste d'attente interne au SIAO
- ⇒ Réception par notre service lorsqu'une place se libère Nous devons informer le SIAO via leur logiciel SISIAO de la fin de prise en charge d'une personne accompagnée

• La procédure des logements au sein du CHRS

Lorsqu'une personne quitte le CHRS, avant même de le signaler au SIAO, nous nous assurons de l'état du logement. En amont, des visites avec l'agent de maintenance sont effectuées afin de repérer et réparer certains problèmes techniques ou d'éventuelles dégradations. Lorsque nous avons la connaissance de la date exacte du départ de la personne, nous effectuons un pré état des lieux 15 jours avant la sortie. Cela permet de mieux appréhender l'état des logements et gagner en réactivité pour favoriser un taux de rotation plus important du dispositif.

• La procédure d'accueil d'une personne accompagnée au sein du CHRS

Dès l'orientation du SIAO, une mise en lien avec la personne ou le ménage à accompagner est faite. Un entretien de pré admission est alors réalisé en présence de deux travailleurs sociaux de l'équipe. Lors de ce premier entretien, le dispositif et les modalités d'accompagnement sont présentés. C'est l'occasion aussi de recueillir brièvement le parcours de la personne et ses besoins. Un délai de 48h est laissé à la personne pour prendre la décision d'être pris en charge par notre service. C'est qu'après ce délai que nous fixons une rencontre avec la cheffe de service pour la signature du contrat de séjour et la remise des clés.

• Les modalités de l'accompagnement

L'accompagnement proposé se base sur des engagements réciproques :

- Rencontrer une fois par semaine la personne,
- Construire ensemble le projet en définissant des objectifs à court terme,
- Evaluer les objectifs pour définir les suites de l'accompagnement,
- Effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de leur projet.

Lors du premier mois de l'accompagnement, nous rédigeons ensemble le projet personnalisé lié à la prise en charge. Ce document permet à la personne accompagnée de définir ses objectifs en mettant en avant les moyens pour parvenir à les réaliser. Le rôle du travailleur social est primordial pour faire émerger les souhaits, besoins et projets de vie de la personne. C'est un moment déterminant de l'accompagnement car il permet d'avancer ensemble vers un même objectif. Ce document est à réaliser tous les trois mois. Nous rédigeons également une synthèse tous les six mois permettant de retracer l'ensemble des éléments connus de la situation.

3. LES SORTIES DU CHRS

Les accompagnements prennent fin selon les situations suivantes :

- Les objectifs définis ensemble ont été atteints
- L'accompagnement proposé n'est plus adapté à la situation
- La personne n'éprouve plus le besoin ou n'adhère plus à l'accompagnement.

- **Les sorties positives**

L'objectif principal du dispositif CHRS est de favoriser l'accès à un logement, que ce soit autonome (parc public ou privé) ou accompagné (Résidence Sociale, Pension de Famille, ODIAS). Pour cela, les personnes sont soutenues dans l'ensemble des démarches administratives visant l'accès au logement (Dépôt de demande de logement, inscription sur les listes du contingent préfectorale, dossier DALO si nécessaire, inscription auprès de structure adaptée).

À l'issue de ces démarches, les bailleurs ou institutions attribuent un logement aux personnes. L'accompagnement s'oriente alors vers l'ensemble des démarches visant l'installation dans les lieux (ouvertures des droits allocation logement, ouverture des compteurs énergie, ameublement, déménagement).

Si la personne possède alors d'une autonomie suffisante, une orientation vers les services sociaux de droits commun du secteur est réalisée. Ainsi, la personne continue à bénéficier d'un étayage pour favoriser son maintien en logement. Nous faisons parfois le constat que les bénéficiaires disposent d'une autonomie encore trop limitée pouvant remettre en question leur stabilité au sein du nouveau logement. Dans ces cas-là, il leur est alors proposé de continuer leur prise en charge dans le cadre du dispositif d'Accompagnement Hors les Murs. Ainsi, le travail de l'acquisition de nouveaux repères et des nouvelles charges à intégrer à la gestion budgétaire est consolidé par la mesure AHM.

Zoom sur une sortie positive

Madame K a tout d'abord été prise en charge dans le cadre d'une mesure AVDL. Elle était hébergée avec sa fille par des tiers suite à une expulsion locative pour impayés de loyers. Elle a ensuite été accueillie au sein d'un logement diffus du CHRS. Nous l'avons soutenue pour stabiliser sa situation administrative et l'avons conseillée pour le recouvrement de sa dette de loyer et pour améliorer sa gestion budgétaire. Elle a trouvé un emploi à temps complet et diverses démarches visant à favoriser son accès au logement ont été entreprises. Après dix mois de prise en charge, le bailleur SOLIHA lui a attribué une maison de rue de type 3. Madame a intégré le logement avec sa fille et se sent prête pour repartir sur des bases plus solides.

- **Les sorties négatives**

Il arrive que certaines personnes prises en charge choisissent d'elles-mêmes de quitter le dispositif. Par manque d'adhésion à l'accompagnement social global proposé ou bien parce que leur projet d'accès à un logement n'est plus prioritaire. Elles choisissent parfois le retour à la rue, en squat ou l'hébergement chez des tierces personnes.

Parfois, la décision de fin de prise en charge est actée par le CHRS, pour raison du non-respect du règlement de fonctionnement. Lorsque la limite de nos interventions est atteinte, la fin de prise en charge est alors inévitable pour certaines situations.

Dans ces deux cas, nous essayons tant que possible de veiller à ce que les personnes soient prises en charge à la sortie par un étayage autre et le SIAO de la Drôme est informé.

Zoom sur une sortie négative

Mme O est entrée au CHRS en 2016 avec ses deux enfants. Elle a été accompagnée par le service jusqu'en 2021 avec plusieurs changements de référent sociaux au cours de sa prise en charge. Mme O a bien investi le lien avec sa première référente mais son adhésion s'est fortement dégradée avec les référents suivants. Cela a engendré des absences répétées aux rendez-vous fixés mais aussi un endettement progressif dans ses participations à l'hébergement. Après de nombreuses tentatives de remobilisation, d'entretiens de recadrage en vain, le service a acté une fin de prise en charge en février 2021. Le fait que Mme O ne respectait plus les règles du contrat signé à son entrée au CHRS, mentionnant entre autres la participation au loyer et le respect des rendez-vous hebdomadaires, aucune autre issue n'a pu être envisagée.

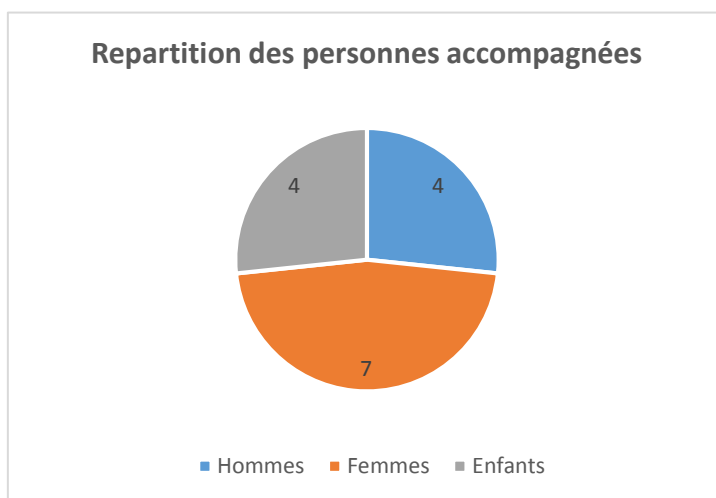
A l'annonce de la fin de prise en charge, les échanges avec Mme O se sont rompus. C'est donc par l'intermédiaire de son fils majeur que nous avons pu garder un contact. Ce dernier s'est chargé de vider le logement et a assisté à l'état des lieux de sortie.

Le logement récupéré était en très mauvais état et la dette bien conséquente. Un échéancier d'apurement de dette lui a été transmis par le biais de son fils, mais les virements n'ont jamais été mis en place.

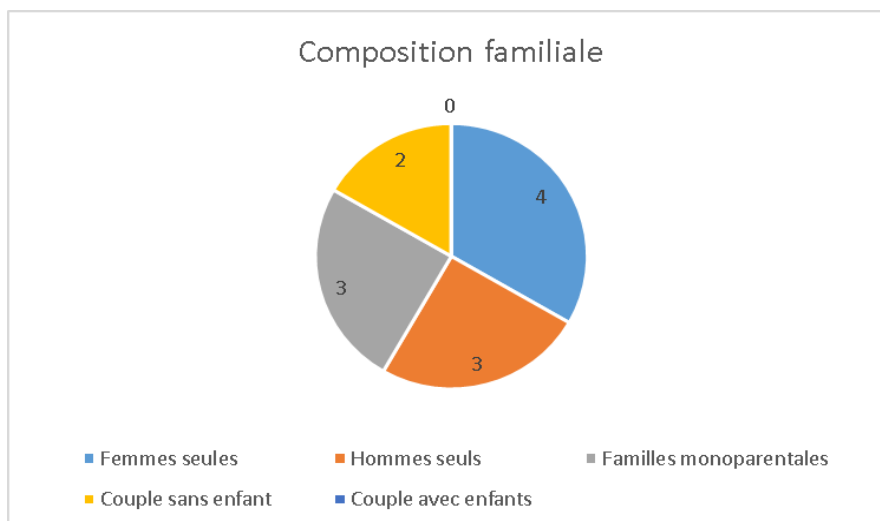
Nous ne savons pas où la famille est hébergée à ce jour et nous n'avons pas de nouvelles de Mme O. Cette situation prend fin sur une sortie négative car Mme O n'a pas su se saisir de l'accompagnement proposé par le CHRS et de ce fait, la mesure n'était plus adaptée à cette famille.

4. LE CHRS EN CHIFFRES

En 2021, nous avons accueilli 11 ménages au sein du CHRS, contre 14 en 2020. Le public que nous accompagnons est majoritairement féminin, tout comme en 2020.

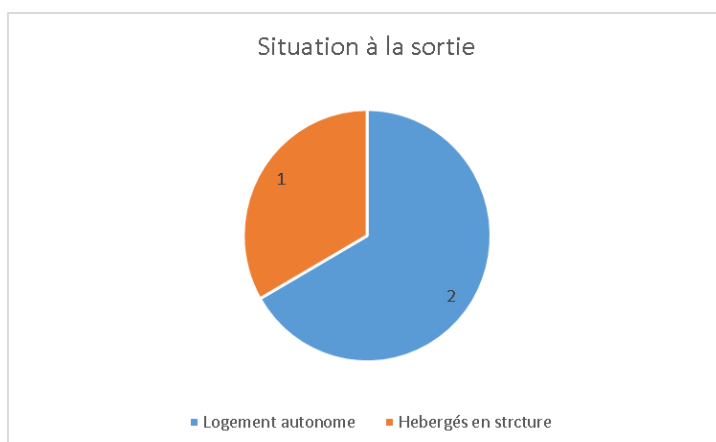


Les personnes seules représentent plus de la moitié des ménages accompagnés



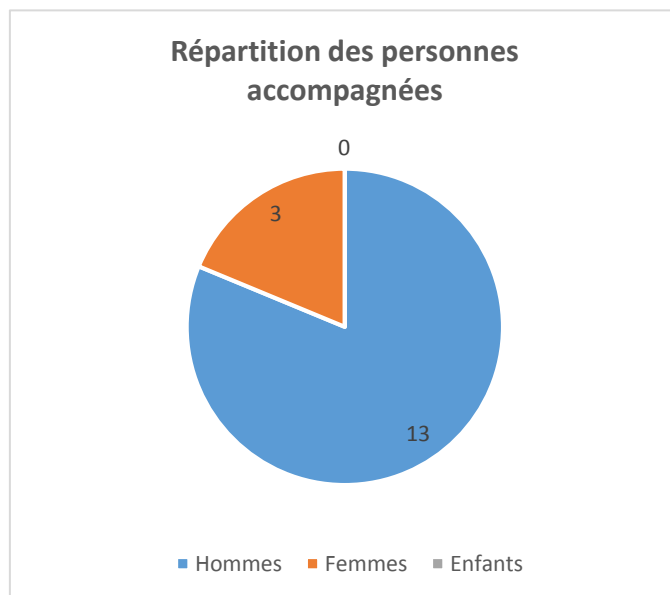
Il y a eu 9 entrées en 2021 et 3 sorties.

Il s'agissait de sorties positives, dont deux accès au logement et une vers une structure plus adaptée aux besoins du bénéficiaire.

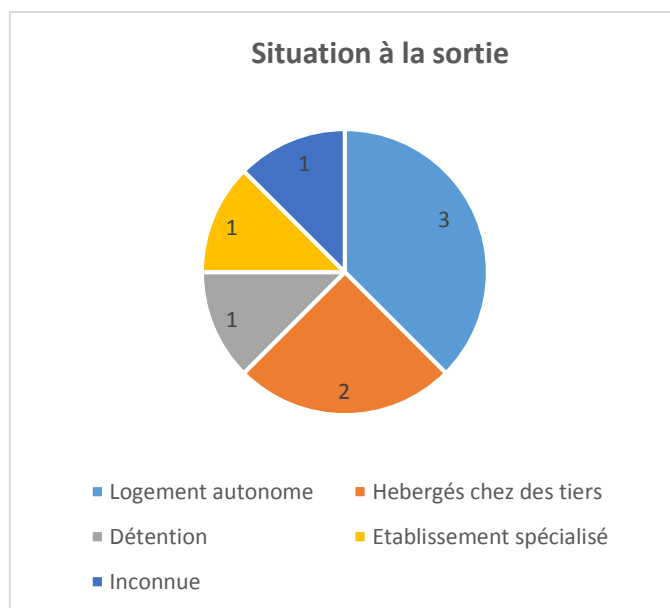


5. L'ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS EN CHIFFRES

En 2021, 13 personnes ont été accompagnées, soit 5 prises en charge supplémentaires par rapport à l'année précédente. Tout comme en 2020, le public que nous accompagnons est principalement masculin.



Les personnes accompagnées étaient exclusivement des personnes seules.



En 2021, il y a eu 8 sorties dont 3 vers du logement autonome et 1 vers un établissement plus adapté aux besoins du bénéficiaire.

6. FAITS MARQUANTS SUR L'ANNEE 2021

L'année 2021 fut marquée par les répercussions directes de la crise sanitaire et des importants mouvements d'équipe connus en 2020. En effet, ce contexte exceptionnel a causé de nombreux chamboulements dans nos organisations respectives, notamment du parc logement du CHRS qui a été fortement impacté par de nombreuses dégradations matérielles. Certains ménages ont totalement abandonné la tenue des logements. Nous sommes bien conscients que la suspension même temporaire des visites à domicile a fortement contribué au lâcher prise de certains ménages accompagnés. « Lâcher prise » qui parfois s'exprimait bien au-delà de la tenue des logements mis à disposition.

Il nous a donc fallu remobiliser nos énergies en repensant nos actions et capacités à agir pour répondre de manière plus adaptée aux besoins des personnes accompagnées.

2021, fût réellement une année de renouveau au sein du service : Réalisation de travaux et réaménagement de nombreux appartements, restructuration du cadre d'intervention, stabilité de l'équipe de professionnel, nouvel espace de travail sur St Vallier...

Le travail engagé sur le parc locatif a été un élément moteur au sens donné à nos interventions : proposer des conditions d'accueil les plus correctes possibles aux personnes démunies de leur propre logement est un enjeu fort pour le service. Il est certain que les moyens ont été déployés pour l'atteindre.

« Se sentir bien accueilli » c'est aussi « se sentir considéré » en tant que personne pour investissement de l'accompagnement social proposé.

Nous avons pu inscrire dans le précédent rapport d'activité, la volonté pour 2021 de tendre vers une meilleure collaboration entre le CHRS Olivier et le CHRS Émergences. Et bien c'est chose faite ! Les équipes ont plaisir à partager leurs temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle mensuel ainsi que la mise en place de quelques activités collectives. Aussi des réunions interservices sont organisées à fréquence d'une fois tous les deux mois. À cette occasion des informations sur des aspects généraux des différents services sont abordées. Cette nouvelle organisation permet une évidente mutualisation des différents moyens, par la mise en commun des pratiques professionnelles.

7. QUELQUES PERSPECTIVES POUR 2022

En 2021, la DDETS de la Drôme a établi avec l'association du Diaconat Protestant une convention relative au dispositif d'accompagnement renforcé des personnes sortant de CHRS vers le logement autonome. Cette convention vient s'inscrire dans le cadre de la politique publique nationale du Plan pour le logement d'abord. Ces postes en CDI à 35h/semaine sont destinés à la mise en place d'un dispositif « POST CHRS » pour les personnes quittant les CHRS et pour lesquelles un accompagnement de quelques mois est encore nécessaire. Ainsi sous l'angle de l'insertion sociale et professionnelle, l'éducatrice spécialisée et le conseiller en insertion professionnelle œuvreront en faveur des personnes vers un accompagnement social de proximité basé sur l'écoute, le respect mutuel, la relation de confiance et le libre engagement.

C'est donc au cours du premier trimestre 2022, que les CHRS Émergence(s) et l'Olivier auront le plaisir d'accueillir ces deux nouveaux professionnels bénéficiant chacun d'un mi-temps sur chaque service.



CHRS EMERGENCE(S)

26 rue La Pérouse
26000 VALENCE
Tél. 04 75 78 58 07

2 rue Pergaud
26240 ST VALLIER
Tél. 04 75 78 58 09
E-mail chrs-emergences@diaconat26-07.org
diaconat26-07.org



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*